

CONSEIL DU 10^e ARRONDISSEMENT Séance du 24 septembre 2024

Procès-verbal

L'an deux mil vingt-quatre, le 24 septembre à 18h30, le Conseil du 10^e arrondissement, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie d'arrondissement, dans la Salle des Mariages, sous la présidence de Mme Alexandra CORDEBARD, maire d'arrondissement.

Date de la convocation: 18/09/24

Étaient présents : M. Éric ALGRAIN ; M. Raphaël BONNIER ; Mme Enora BRETON ; M. Ulf CLERWALL ; Mme Alexandra CORDEBARD ; Mme Awa DIABY ; Mme Isabelle DUMOULIN ; M. Rémi FÉRAUD (départ vers 19h45 heures) ; M. Bertil FORT ; M. Philippe GUTTERMANN ; Mme Pauline JOUBERT ; M. Élie JOUSSELLIN ; Mme Philomène JUILLET ; M. Sylvain RAIFAUD ; Mme Sylvie SCHERER ; M. Paul SIMONDON ; Mme Léa VASA ; M. Thomas WATANABE-VERMOREL.

Absents excusés: Mme Kim CHIUSANO a donné pouvoir à Paul SIMONDON; M. Rémi FÉRAUD a donné pouvoir à Éric ALGRAIN après son départ vers 19h45 heures); Mme Laurence PATRICE a donné pouvoir à Élie JOUSSELLIN; Mme Dominique VERSINI a donné pouvoir à Mme Alexandra CORDEBARD.

TABLE DES MATIÈRES

Délibérations ayant fait l'objet d'une demande d'inscription à l'ordre du jour ou d'une inscription
d'office7
10 2024 13 – Désignation du secrétariat de séance7
10 2024 14 – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du mardi
11 juin 2024 7
10 2024 15 – Procédure d'urgence
2024 DDCT 134 – États spéciaux d'arrondissement – Détermination du cadre de référence de la
répartition des dotations d'animation et de gestion locales 20258
2024 DDCT 135 – États spéciaux d'arrondissement – Délibération cadre-investissement 20258
2024 DDCT 136 – Inventaire des équipements de proximité pour l'année 20259
2024 SG 61 – Avenant n°1 à la convention d'occupation du domaine public entre la Ville de Paris
et Equip pour la mise à disposition d'espaces permettant l'installation de casiers sportifs dans
Paris11
2024 DVD 98 – Plan Vélo 2021-2026. Signature de 3 avenants aux conventions de financement
avec la MGP et de 2 conventions de financement avec la Région IDF concernant divers
aménagements cyclables (1 403 600 euros HT)12
2024 DVD 110 – Stationnement de surface – Mesures d'ajustements
2024 DLH 228 – Réalisation, 220 rue du Faubourg Saint-Martin (10e), d'un programme
d'acquisition-amélioration de 22 logements-ateliers sociaux PLUS par la RIVP – Subventions
(5 664 224 euros)
2024 DU 130 – Dénominations passerelle Michèle Morgan, pont Bernadette Lafont et pont Maria
Pacôme (10°)
2024 DDCT 144 - Subvention accordée à l'association Bruitparif dans le cadre du Budget
Participatif 2023
2024 DSOL 136 – Subventions (420 682 euros) dans le cadre de 34 conventions pluriannuelles
d'objectifs et 5 conventions annuelles avec les associations du réseau des centres sociaux et
espaces de proximité
2024 DDCT 154 – Appel à projets « Actions de remobilisation des jeunes » – Subventions (171 000
euros) à 17 associations et fondations pour 17 projets dans les quartiers Politique de la Ville
parisions

2024 DDCT 157 – Soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires et
améliorer l'accueil des publics (subventions d'investissement et budget participatif de 423 557
euros pour 5 projets)23
2024 DAE 123 – Marchés découverts alimentaires – Principe du renouvellement de la délégation
de service public
2024 DAE 9 – Budget Participatif parisien – Conventions, avenants et subventions (898 000 euros)
en faveur de 11 structures parisiennes lauréates de l'appel à projet Cap sur l'Économie Circulaire
27
2024 DFPE 3 – Subventions (330 487 euros) et avenant n°4 à l'Association Franco-Asiatique pour
l'Enfance (10e) pour ses 2 établissements d'accueil du jeune enfant (10e et 19e)28
2024 DFPE 88 – Subvention (1 342 656 euros) et avenant n°4 à l'Association Pour l'Accueil de Tous
les Enfants (APATE) dans le 11e pour ses 6 établissements d'accueil du jeune enfant29
Délibérations n'ayant pas fait l'objet d'une demande d'inscription31
2024 DAC 280 – Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Théo Klein au 94 rue
d'Hauteville à Paris 10 ^e 31
2024 DAC 430 – Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Francis Suttill au 18 rue
de Mazagran à Paris 10 ^e
2024 DASCO 72 – Dénomination de l'espace Eglantyne Jebb
2024 DAC 142 - Subvention (10 000 euros) et avenant avec l'association Fetart pour le projet
d'exposition sur le pont Saint-Ange (10e/18e)
2024 DAC 228 – Subventions (20 000 euros) à l'association Maison de la Culture Yiddish, au Centre
Medem Arbeter Ring (10e) et à l'association Culture et Bibliothèques pour tous31
2024 DAC 349 – Subventions (100 000 euros) à 30 associations développant ou expérimentant
des actions culturelles de proximité, et signature de 9 conventions31
2024 DAC 376 – Subvention (1 000 euros) à une association au titre de l'action culturelle locale
du 10 ^e arrondissement
2024 DSOL 98 – Transformations olympiques – Subvention (montant total 9 000 euros) projets
Olympiade Culturelle – Insertion et lutte contre l'exclusion – Conventions31
2024 DSP 26 - Dotations (1 972 559 euros), conventions et avenants pour le financement des
centres de santé sexuelle gérés par des organismes de droit privé non lucratif (Paris Centre, 5e,
10°, 11°, 12°, 13°, 14°, 20°)
2024 DASCO 28 – Indemnisation amiable de la MAIF en réparation du préjudice subi suite à un
dégât des eaux dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris31

Madame la Maire procède à l'appel nominatif des Conseillers présents. Le quorum requis étant atteint, le Conseil d'arrondissement peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Enora BRETON.

La séance est ouverte à 18h38.

Mme CORDEBARD remercie les élu.e.s qui ont réorganisé leur emploi du temps pour être présents à cette séance du Conseil d'arrondissement dont la date a dû être reportée d'une semaine et calée sur le calendrier du Conseil de Paris. Elle donne ensuite la bienvenue à Enora BRETON qui, après la démission de David DELPLANQUE, est devenue la nouvelle conseillère déléguée au Commerce, à l'Artisanat, au Développement économique et au Tourisme du 10^e arrondissement.

Applaudissements des élu.e.s pour accueillir Enora BRETON.

Avant d'entamer l'ordre du jour, Madame la Maire souhaite exprimer sa satisfaction pour l'excellente réussite des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris. Des investissements considérables ont été consentis pour réaliser, dix ans durant, des travaux de transformation de la ville en vue des JOP 2024. Ces aménagements urbains reflètent la vision à long terme de la majorité municipale soucieuse d'améliorer la qualité de vie des Parisien.ne.s et de les faire profiter du legs durable laissé sur leur territoire par les Jeux.

Dans un autre registre, Mme CORDEBARD souhaite faire part de son inquiétude après la large victoire du Rassemblement National de Jordan BARDELLA aux élections européennes et la décision du président Emmanuel MACRON de dissoudre l'Assemblée et d'organiser des élections législatives anticipées. Elle saisit l'occasion pour remercier les équipes municipales qui ont permis à ces élections d'avoir lieu en accomplissant un travail d'organisation remarquable en seulement trois semaines. Fort heureusement, les électrices et électeurs français se sont mobilisés pour faire entendre leur voix. Les résultats des élections législatives témoignent non seulement de leur volonté de barrer la route à l'avancée de l'extrême droite mais également d'une très forte demande de changement et de justice sociale.

La réussite des Jeux Olympiques et Paralympiques ainsi que la mobilisation citoyenne aux élections législatives montrent que la France ne s'est pas repliée sur elle-même mais continue de porter haut ses valeurs républicaines d'universalisme, de solidarité et de fraternité. Les Jeux sont terminés, la possibilité de vivre ensemble en paix et en harmonie – dont ils ont fourni le modèle – est toujours d'actualité. Il faut suivre le chemin déjà tracé, s'ouvrir aux autres en acceptant et en respectant leurs différences pour cultiver notre jardin commun.

À l'occasion des JOP 2024, le 10e arrondissement a choisi d'installer le site des festivités dans un quartier populaire, celui de la Grange-aux-Belles. La magie s'est opérée dans ce quartier au passé difficile qui, grâce au sport, a vécu cet été de beaux moments de partage et de mixité sociale et culturelle autrefois inenvisageables. Les animations qui ont été proposées aux habitant.e.s sur le TEP Agnès Tirop et les baignades organisées dans le canal Saint-Martin ont constitué des circonstances privilégiées pour s'amuser, avoir des échanges et apprendre à se connaître. Il est maintenant indispensable de réfléchir ensemble à la manière de construire l'héritage de cette ambiance de fête et de liesse collective. Mme CORDEBARD se réjouit également de la création de quartiers à accessibilité augmentée dans le 10^e et dans les autres arrondissements parisiens, notamment en ce qui concerne les transports et les services publics, les parcs et les jardins. La presse internationale s'est intéressée à la méthode suivie par la municipalité parisienne pour rendre ces espaces des lieux de vie vraiment accueillants pour tou.te.s. Madame la Maire remercie Thomas WATANABE-VERMOREL pour le travail qu'il continue d'accomplir dans le cadre de sa délégation au Handicap et à l'Accessibilité universelle au sein du 10^e arrondissement.

Le nouveau gouvernement issu des élections législatives anticipées est déjà en place. Même s'il ne s'agit pas du gouvernement que la majorité municipale de la Ville de Paris aurait choisi, celle-ci doit s'évertuer à travailler de concert avec ses représentants dans l'intérêt de la collectivité. En tant que maire du 10^e arrondissement, Mme CORDEBARD s'engage à faire de son mieux pour collaborer avec les services de l'État dans l'intérêt des habitant.e.s du 10^e. Cependant l'inquiétude pour les plus fragiles demeure, surtout après avoir écouté les premières déclarations du ministre de l'Intérieur.

Après avoir annoncé les pouvoirs, Mme CORDEBARD entame l'ordre du jour du Conseil d'arrondissement.

ORDRE DU JOUR

Délibérations ayant fait l'objet d'une demande d'inscription à l'ordre du jour ou d'une inscription d'office

10 2024 13 - Désignation du secrétariat de séance

Rapporteure: Alexandra CORDEBARD

Mme CORDEBARD propose de désigner, au bénéfice de l'âge, Enora BRETON comme secrétaire de séance.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		17	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

10 2024 14 – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du mardi 11 juin 2024

Rapporteure : Alexandra CORDEBARD

En l'absence de demandes de modification, **Mme CORDEBARD** propose d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du mardi 11 juin 2024.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		17	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

10 2024 15 - Procédure d'urgence

Rapporteure: Alexandra CORDEBARD

Mme CORDEBARD invite les élu.e.s à adopter la procédure d'urgence permettant de délibérer sur la DAC 349, qui est arrivée tardivement et qui sera votée en bloc avec les délibérations n'ayant pas fait l'objet d'une demande d'inscription. Madame la Maire profite de l'occasion pour annoncer que la DFPE 141 a été, quant à elle, reportée à une prochaine séance du Conseil d'arrondissement pour des raisons techniques.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		17	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

2024 DDCT 134 – États spéciaux d'arrondissement – Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2025

Rapporteure: Alexandra CORDEBARD

Mme CORDEBARD rappelle que la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 a attribué aux conseils d'arrondissement des capacités budgétaires étendues et établi l'architecture actuelle de leurs budgets, les états spéciaux d'arrondissement. Ces derniers comprennent une dotation d'animation locale portant essentiellement sur les activités culturelles, et une dotation de gestion locale visant à financer les dépenses de fonctionnement des équipements de proximité – écoles, etc. En 2024, le montant de la dotation d'animation locale s'élevait à 811 000 euros et celui de la dotation de gestion locale à 8,4 millions d'euros.

La DDCT 134 est une délibération technique récurrente qui n'a pas pour objectif de se prononcer sur un montant ou sur ses utilisations possibles mais de fixer le cadre de référence de la répartition des dotations destinées aux états spéciaux des arrondissements. Après avoir été votée en Conseil d'arrondissement, elle sera présentée en Conseil de Paris. Mme CORDEBARD invite les élu.e.s à délibérer.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		17	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

2024 DDCT 135 – États spéciaux d'arrondissement – Délibération cadre-investissement 2025

Rapporteure: Alexandra CORDEBARD

Mme CORDEBARD explique que la DDCT 135 est, elle aussi, une délibération technique récurrente qui porte sur la dotation d'investissement des états spéciaux d'arrondissement. Cette dotation aide à financer les dépenses d'investissement liées aux équipements de proximité, en s'ajoutant ainsi aux autres moyens de

financement dont disposent les collectivités locales. Grâce à ce précieux outil de territorialisation, celles-ci peuvent opérer des choix et donner la priorité à des projets suivant leurs propres analyses. En 2024, le montant attribué au 10^e arrondissement s'élevait à 237 000 euros. Madame la Maire invite les élu.e.s à délibérer.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		17	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

2024 DDCT 136 – Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2025

Rapporteure: Alexandra CORDEBARD

Mme CORDEBARD informe que l'inventaire des équipements de proximité du 10^e arrondissement pour l'année 2025 intègre 11 nouveaux éléments, parmi lesquels la Pergola derrière la Gare de l'Est signalée par Bertil FORT aux services de la mairie qui l'avaient oubliée. L'inventaire comprend également 8 modifications d'équipements déjà existants, telles que le changement des noms du jardin Villemin – désormais jardin Villemin-Mahsa Jîna Amini –, du TEP de la Grange-aux-Belles – désormais TEP Agnès Tirop – et de l'école Parmentier – désormais Ecole élementaire Parmentier - Annette Zaidman.

Madame la Maire informe également que les travaux de rénovation de la piscine Château-Landon viennent de démarrer et que l'ouverture du kiosque citoyen dans la caserne Château-Landon est prévue pour le premier trimestre 2025. Elle donne ensuite la parole à Élie JOUSSELLIN qui s'est inscrit pour intervenir.

M. JOUSSELLIN se félicite que, dans l'inventaire des équipements de proximité du 10^e arrondissement, figurent de plus en plus de jardinières et d'espaces verts. À ce propos, il aimerait avoir des éléments de calendrier sur les travaux d'extension du jardin du Chalet, votés au Budget Participatif 2023. M. JOUSSELLIN profite de l'occasion pour saluer l'excellence des services publics parisiens, qui ont grandement contribué au bon déroulement des Jeux Olympiques et Paralympiques. Alors que l'État n'a de cesse depuis 2017 de « détricoter » les services publics, la Ville de Paris est fière de les protéger et de les chérir. Il faut continuer à créer des services publics pour répondre aux besoins des habitant.e.s.

Mme CORDEBARD fait savoir que le bâtiment de la DASCO, qui se trouvait dans le jardin du Chalet, a été démoli et que la livraison de cet espace aux Parisien.ne.s est prévue pour le printemps prochain. Le jardin ne sera cependant que partiellement planté jusqu'en automne 2025, lorsque la saison permettra de procéder à des plantations durables.

M. FORT fait noter qu'en dressant l'inventaire des équipements de proximité, la délibération DDCT 136 permet de définir le périmètre de responsabilités directes de la mairie d'arrondissement. À partir de ce périmètre, M. FORT ne peut que constater la faible présence d'espaces verts dans le 10^e : 2% seulement de sa surface est aujourd'hui végétalisée, avec un pourcentage de 1,3 m² d'espaces verts par habitant. On est loin de l'objectif fixé par le PLU bioclimatique d'atteindre 10 m² d'espaces verts par habitant avant 2035. Et pourtant en conseil d'arrondissement passent régulièrement des délibérations qui permettraient de voter contre la construction de nouveaux logements dans des sites susceptibles d'accueillir des espaces verts. Dernier en date, le garage Peugeot situé au 178 rue du Faubourg Saint-Martin qui sera bientôt détruit en laissant 2 500 m² au sol d'ores et déjà destinés à être entièrement construits.

M. FORT souhaite également porter l'attention sur le mauvais entretien des équipements de proximité : les tags et les graffitis prolifèrent sur les passerelles du canal Saint-Martin, la plupart des jardinières sont mal entretenues sinon carrément abandonnées par les services de la Ville à l'instar des plates-bandes autour de l'église Saint-Vincent-de-Paul. Aucune feuille de la Pergola de la Gare de l'Est — aménagement qui a cependant coûté 200 000 euros à la collectivité — n'a jamais atteint les poteaux. M. FORT s'interroge également sur le devenir de la cour Oasis de l'école polyvalente Belzunce. Cette cour a coûté, elle aussi, environ 200 000 euros à la collectivité, mais sa réalisation laisse à désirer avec, par exemple, des sols refaits qui ne transmettent pas bien l'eau et favorisent la formation de flagues après la pluie.

Mme CORDEBARD constate que M. FORT ne peut s'empêcher d'attaquer systématiquement toute création de nouveaux logements sociaux. En l'occurrence, la parcelle occupée par le garage Peugeot n'est pas vide mais déjà construite. Le fait qu'elle soit destinée à accueillir des logements pour les familles est une très bonne chose. Madame la Maire rappelle que la densité de population du 10^e est particulièrement élevée et que la présence en son sein de la SNCF et de l'AP-HP ne laisse pas beaucoup de surface libre pour la création de parcs et jardins, création qui est en revanche possible dans les arrondissements de l'ouest parisien. Les espaces végétalisés ont cependant gagné beaucoup de terrain dans le 10^e, les jardinières sont régulièrement entretenues par les agents de la Ville et la Pergola de la Gare de l'Est, après avoir connu des débuts difficiles, a désormais réussi son pari. Les progrès sont partout notables contrairement à ce que laissent entendre les critiques stériles de M. FORT.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		17	
Nombre de votants		21	
POUR	OUR 21		
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

2024 SG 61 – Avenant n°1 à la convention d'occupation du domaine public entre la Ville de Paris et Equip pour la mise à disposition d'espaces permettant l'installation de casiers sportifs dans Paris

Rapporteur: Philippe GUTTERMANN

M. GUTTERMANN informe que la délibération SG 61 propose de voter un avenant à la convention d'occupation du domaine public signée entre la Ville de Paris et l'entreprise Equip pour l'installation de casiers sportifs sur le territoire parisien. À la suite de cette convention, qui a été approuvée par le Conseil

de Paris en mai 2024, une première vague de déploiement des casiers – dont 5 dans le 10e arrondissement

– a déjà eu lieu au cours de l'été. Il s'agit maintenant de proposer de nouveaux sites d'installation.

M. GUTTERMANN se réjouit du succès rencontré par les casiers sportifs auprès des habitant.e.s, qui ont pu en disposer gratuitement pour ranger leurs ballons de football et leurs raquettes de tennis pendant tout l'été. L'installation de ces équipements, qui contribuent à favoriser l'accessibilité au sport pour tou.te.s en supprimant les barrières matérielles, s'est intégrée à la programmation populaire des Jeux qui a compté, entre autres, les Olympiades d'arrondissement, Paris Plages au bord du canal, une baignade le dimanche et le site de festivités sportives et culturelles du TEP Agnès Tirop. Les passages de la flamme olympique, les courses cyclistes homme et femme et le paramarathon ont constitué autant de moments de vie et de partage dans le 10^e arrondissement. Le site du TEP Agnès Tirop a connu une fréquentation particulièrement importante tout au long de l'été, en montrant que le sport et l'éducation populaire représentent de véritables moteurs de cohésion sociale. M. GUTTERMANN termine son intervention en formulant le vœu que la baignade dans le canal Saint-Martin soit reconduite et étendue l'été prochain.

Mme JUILLET souhaite apporter son soutien à la délibération SG 61 qui, en mettant à disposition des casiers pour stocker les équipements sportifs, permet à des personnes de tous horizons et de tout âge de pratiquer des activités sportives à proximité de leur domicile, de leur lieu de travail ou de leur école. Les vertus de la pratique sportive sont innombrables : travail d'équipe, inclusion, dépassement de soi, discipline, persévérance, etc. Parmi ces vertus figure le partage, notion qui prend tout son sens avec la mise à disposition de ces casiers contenant du matériel sportif que les habitant.e.s peuvent utiliser sans avoir à le posséder. Ils participent ainsi à la construction d'un avenir plus durable où l'on produit moins et l'on partage plus, et contribuent à faire trouver sa place à l'économie circulaire dans le sport.

Avant de conclure son intervention, Mme JUILLET souhaite, elle aussi, parler du TEP Agnès Tirop qui, situé au cœur du quartier de la Grange-aux-Belles, a été pendant toute l'été un véritable lieu de partage où des personnes de tout âge – seules, à deux, en famille ou entre amis – se sont retrouvées nombreuses pour assister aux retransmissions des JOP 2024, participer aux animations, découvrir des disciplines sportives méconnues du plus grand nombre, rire, danser, supporter et pleurer. La décision d'installer la zone des festivités dans le quartier populaire de la Grange-aux-Belles s'est révélée très sage en favorisant la rencontre de ses habitant.e.s avec des touristes français et étrangers, des sportifs avérés et des débutants, des professionnels et des badauds, des hommes et des femmes. Mme JUILLET espère que l'installation des

casiers sportifs contribuera à augmenter la participation féminine aux pratiques sportives, et rappelle la belle réussite des « Foulées du matrimoine », les courses mixtes et tous niveaux qui se sont tenues le 20 septembre dans le 10e pour célébrer les femmes qui ont fait l'Histoire.

Mme CORDEBARD estime qu'il est important de soutenir tous les dispositifs qui favorisent la démocratisation d'une pratique et son accessibilité au plus grand nombre. On est encore loin d'avoir une mixité de genre parfaite dans le sport, mais la présence des associations aide le travail de la municipalité pour atteindre cet objectif. Madame la Maire remercie les intervenants et invite les élu.e.s à délibérer.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		17	
Nombre de votants		20	
POUR	20	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

2024 DVD 98 – Plan Vélo 2021-2026. Signature de 3 avenants aux conventions de financement avec la MGP et de 2 conventions de financement avec la Région IDF concernant divers aménagements cyclables (1 403 600 euros HT)

Rapporteure: Pauline JOUBERT

En introduction à la délibération DVD 98, **Mme JOUBERT** informe que la Maire de Paris a été tout récemment distinguée par le magazine *Forbes* parmi « ceux qui mènent le combat contre la crise climatique avec un impact réel ». Anne HIDALGO « a rendu la capitale française plus durable et plus résiliente face au dérèglement climatique en construisant des centaines de kilomètres de pistes cyclables, en plantant plus de 200 000 arbres, en augmentant le prix du stationnement pour les SUV thermiques, en aidant à réduire la pollution de l'air et le trafic routier de plus de 40% ». Mme JOUBERT profite de l'occasion pour rappeler quelques chiffres clés du Plan Vélo parisien, qui comporte un budget de 250 millions d'euros d'investissement – 60 millions d'euros supplémentaires par rapport au Plan Vélo du précédent mandat grâce à Paul SIMONDON –, 180 kilomètres de nouvelles pistes sécurisées et plus de 130 000 places de stationnement.

Dans le 10^e arrondissement, une grande partie du Plan Vélo a déjà été réalisée : la piste des Grands Boulevards, les contre-sens cyclables du quartier Saint-Vincent-de-Paul/Paradis, la piste du Faubourg du Temple, l'olympiste du Faubourg Saint-Denis, le verdissement du boulevard de Magenta et du boulevard de la Villette. D'autres réalisations sont à venir : l'aménagement de la place de la Bataille de Stalingrad, soutenu par la Région, qui comportera deux pistes cyclables, ainsi que la piste cyclable Vellefaux-

Parmentier, celle du Faubourg Saint-Martin – dont le projet sera publiquement présenté le 16 octobre à la Mairie du 10^e –, l'aménagement de la place du Colonel Fabien et celui du quartier Louis Blanc/Verdun. En conclusion, Mme JOUBERT tient à exprimer sa perplexité quant à l'élection du nouveau ministre de la Transition écologique Agnès PANNIER-RUNACHER, dont le portefeuille ne lui permet pas de travailler directement sur les questions liées au logement et aux transports ou à celles liées aux collectivités locales.

M. JOUSSELLIN se réjouit de voter en faveur de la délibération DVD 98, qui témoigne de la volonté de la Ville de Paris de réduire la place de la voiture et d'étendre le réseau cyclable notamment dans les quartiers populaires.

Mme CORDEBARD est fière que la Maire de Paris soit reconnue dans le monde entier par son action et son leadership dans le domaine de la transition écologique. Si la capitale française représente désormais un modèle, il est cependant important d'aller voir ce qui se passe ailleurs pour intégrer éventuellement d'autres modèles à la réalité parisienne. La ville doit évoluer, ce que comprennent très bien les habitant.e.s qui, chaque année, réclament davantage de changements, bien loin des réticences qu'ils avaient initialement manifestées.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		17	
Nombre de votants		21	
POUR 21		CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

2024 DVD 110 – Stationnement de surface – Mesures d'ajustements

Rapporteure: Pauline JOUBERT

Mme JOUBERT rappelle qu'on avait prévu les pires catastrophes pour la période des Jeux Olympiques et Paralympiques, et notamment un « Paris barricadé » dans lequel la circulation routière aurait été impossible. En revanche, Paris a connu les Jeux Olympiques et Paralympiques les plus durables de l'histoire, en particulier du point de vue des transports publics. Si les Parisien.ne.s ont pu continuer à se déplacer librement, c'est grâce au travail remarquable de l'équipe d'Anne HIDALGO et des agents de la Ville. Les trois mesures d'ajustement portées par la délibération DVD 110 concernent le stationnement des véhicules des résidents pendant justement la période des Jeux Olympiques et Paralympiques.

La première mesure préconise le retour à la normale pour les résidents et les professionnels qui avaient bénéficié d'une dérogation de stationnement lorsqu'ils avaient des contraintes liées aux « zones rouges »

interdites à la circulation et au stationnement pendant les Jeux. Le deuxième ajustement consiste à valider l'entrée en application de la mesure votée avant l'été sur la mise en place de la tarification au poids des véhicules. Cette mise en place, initialement prévue pour le 1^{er} septembre, a été différée au 1^{er} octobre pour attendre la fin des Jeux. La troisième mesure concerne le seuil d'application de la sur-tarification du stationnement payant aux véhicules hybrides. Celui-ci est désormais fixé à 2 tonnes au lieu du seuil de 1,6 tonne initialement prévu. Cet ajustement permet de simplifier le dispositif en appliquant le même seuil pour l'ensemble des véhicules auparavant bénéficiaires du tarif véhicules basse émission VBE.

M. WATANABE-VERMOREL n'a pas de commentaires à faire sur les deux premières mesures d'ajustement portées par la délibération DVD 110, qui proposent de voter un retour à la normale après la période des JOP 2024. En revanche, la troisième mesure qui fixe le seuil d'application de la sur-tarification du stationnement payant aux véhicules hybrides à 2 tonnes au lieu de 1,6 tonne, pose un problème au groupe écologiste. M. WATANABE-VERMOREL rappelle que le seuil de 1,6 tonne était déjà au-delà de celui préconisé par la Convention citoyenne pour le Climat, c'est-à-dire 1,4 tonne. Le fait qu'il s'agisse de véhicules hybrides ne change pas la question de la pollution de l'air, car une partie significative de celle-ci tient aux particules fines de friction engendrées par l'usure des pneus et le système de freinage.

Il y a également la question très importante du partage de l'espace public, les véhicules les plus lourds étant également des véhicules surdimensionnés qui ne laissent pas assez de place à leurs voisins de stationnement et qui encombrent les voies publiques. C'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles la Ville de Paris a voulu appliquer une régulation des SUV en augmentant leur tarif de stationnement. Concernant ses critères, la délibération DVD 110 propose maintenant d'ajuster le seuil d'application à 2 tonnes « afin de mieux prendre en compte la réalité du parc automobile des familles parisiennes ». Il existe cependant d'autres moyens, tels que la Carte familles nombreuses, pour cibler ces automobilistes particuliers. Enfin, M. WATANABE-VERMOREL évoque un problème de « dissonance démocratique » posé par cette mesure d'ajustement qui méconnait les termes de la résolution votée en Conseil de Paris de mai 2024 et ceux de la Concertation citoyenne de février 2024. Pour toutes ces raisons, le groupe écologiste préfère s'abstenir.

Mme CORDEBARD estime qu'en dépit des arguments apportés par le groupe écologiste sur la troisième mesure d'ajustement tarifaire – arguments qui méritent d'être débattus en Conseil de Paris –, la délibération DVD 110 établit un certain nombre de critères qui permettent de faire avancer les choses. Elle invite donc les élu.e.s à la voter tout en laissant ouvert le débat sur les véhicules lourds qui représentent un véritable problème en termes de matériaux, de pollution de l'air et d'encombrement de l'espace public. Il faudra continuer à mettre la pression sur les constructeurs automobiles pour qu'ils réduisent ou même arrêtent leur production.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		17	
Nombre de votants		21	
POUR 15		CONTRE	
Abstentions 6 (EE10)		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

2024 DLH 228 – Réalisation, 220 rue du Faubourg Saint-Martin (10°), d'un programme d'acquisitionamélioration de 22 logements-ateliers sociaux PLUS par la RIVP – Subventions (5 664 224 euros)

Rapporteur : Élie JOUSSELLIN

M. JOUSSELLIN rappelle que, deux ans plus tôt, les artistes et les artisans du 220 rue du Faubourg Saint-Martin exprimaient à la Mairie du 10^e leur inquiétude. La RIVP était en effet titulaire d'un bail emphytéotique qui arrivait à échéance en posant la question du maintien dans les lieux de ses occupants. En lien avec la RIVP, la municipalité avait étudié toutes les options possibles pour protéger les locataires, les avait rencontrés et en avait discuté avec eux. La délibération DLH 228 propose maintenant de voter la réalisation de 22 logements-ateliers sociaux PLUS, après que la RIVP a acquis en pleine propriété l'immeuble. La Ville sera réservataire de 15 de ces logements-ateliers et les artistes et les artisans pourront continuer à vivre et à travailler dans ce quartier du 10^e arrondissement. M. JOUSSELLIN salue leur mobilisation qui a permis la création de ces 22 nouveaux logements sociaux.

Mme VASA se réjouit de la création de ces nouveaux logements sociaux PLUS dans le 10^e arrondissement, mais souhaite porter l'attention sur la difficulté à rejoindre l'objectif visé par la majorité municipale de créer davantage de logements très sociaux de type PLAI.

Mme BRETON observe qu'il faut toujours se réjouir lorsqu'un bailleur social devient acquéreur d'un bâtiment. La Ville de Paris s'applique avec réussite à faire en sorte que toutes les classes sociales puissent se loger dans des conditions dignes. Par ailleurs, même s'il n'est pas le plus doté en logements sociaux, le 10^e est l'arrondissement parisien non-périphérique où la part de logements sociaux est la plus importante. Celle-ci continue à augmenter, ce qui est un exploit dans un arrondissement dense où il est compliqué de produire du logement. Acquérir un immeuble signifie également pour un bailleur social intervenir sur le bâti pour l'adapter aux changements climatiques.

En ce qui concerne le projet porté par la délibération DLH 228, il s'agit plus spécifiquement de créer des logements-ateliers d'artistes et d'artisans. Rapprocher domicile et lieu de travail veut dire améliorer la qualité de vie des ménages et, dans ce cas particulier, protéger une population emblématique de la ville de Paris qui ne bénéficie toutefois d'aucun point de priorité dans la cotation d'attribution des logements. En lui mettant à disposition des logements à des prix en dessous du marché et en lui donnant l'accès à l'APL

(Aide Personnalisée au Logement), la municipalité garantit le maintien d'une activité artistique et artisanale qui fait la renommée de la capitale française.

M. JOUSSELLIN est d'accord avec Léa VASA qu'il faut se battre pour créer davantage de logements de type PLAI dans le 10^e ainsi que dans les autres arrondissements parisiens, tout en respectant une certaine mixité sociale avec des logements PLUS, PLS et PLI. Lors du prochain Conseil d'arrondissement, M. JOUSSELLIN présentera d'ailleurs une délibération proposant la création de plusieurs PLAI. En ce qui concerne l'immeuble situé au 220 rue du Faubourg Saint-Martin, les revenus des artistes et artisans auxquels les logements sociaux sont destinés sont supérieurs aux plafonds des ressources établis pour les demandeurs de PLAI.

Mme CORDEBARD se réjouit que les artistes et les artisans de la rue du Faubourg Saint-Martin puissent continuer à vivre et à travailler dans le quartier dans de bonnes conditions, et invite les élu.e.s à délibérer.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		17	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

2024 DU 130 – Dénominations passerelle Michèle Morgan, pont Bernadette Lafont et pont Maria Pacôme (10°)

Rapporteur : Élie JOUSSELLIN

M. JOUSSELLIN invite les membres du Conseil à voter la délibération DU 130 qui propose d'attribuer respectivement à une passerelle et à deux ponts du canal Saint-Martin le nom de trois célèbres comédiennes françaises, Michèle Morgan, Bernadette Lafont et Maria Pacôme. Cela permettrait à la fois de faire progresser la place des femmes dans l'espace public et de rendre son aspect cinématographique au canal. Michèle Morgan a joué dans de nombreux films dont *Le Quai des brumes*, réalisé en 1938 par Marcel Carné, avec Jean Gabin. Élue dix fois par le public « l'actrice française la plus populaire », elle a également reçu de nombreux prix parmi lesquels celui d'interprétation féminine au premier Festival de Cannes en 1946. Bernadette Lafont, quant à elle, a tourné dans plus de 200 films et joué dans une vingtaine de pièces de théâtre. Actrice engagée, elle avait signé en 1971 le « Manifeste des 343 », pétition parue dans *Le Nouvel Observateur* pour la liberté de l'avortement. La troisième comédienne, Maria Pacôme, a été une figure emblématique du théâtre de boulevard entre les années 1950 et 2000 et a également tourné dans plusieurs films.

Il est donc proposé d'attribuer les dénominations suivantes :

- « Passerelle Michèle Morgan » à l'ouvrage reliant le quai de Valmy au quai de Jemmapes à hauteur de la rue Bichat;
- « Pont Bernadette Lafont » à l'ouvrage reliant le quai de Valmy au quai de Jemmapes à hauteur de la rue Dieu;
- « Pont Maria Pacôme » à l'ouvrage, partie de la rue Louis Blanc, reliant le quai de Valmy au quai de Jemmapes.

Ces trois dénominations vont s'ajouter au programme ambitieux de mise en valeur de personnalités féminines dans l'espace public poursuivi par la Mairie du 10^e. Ce programme sera complété avant la fin du mandat avec trois autres dénominations. À ce propos, M. JOUSSELLIN exprime sa satisfaction d'avoir vu, à l'occasion des Journées du matrimoine et du patrimoine, des coureuses et des coureurs passer par le jardin Villemin-Mahsa Jîna Amini, la place Angélique du Coudray, le TEP Agnès Tirop et la bibliothèque Claire Bretécher.

M. BONNIER souligne que la délibération DU 130 symbolise la politique de féminisation de l'espace public menée par la Mairie du 10^e et par la Ville de Paris. Si 15% des voies, espaces verts, places et équipements publics portent aujourd'hui un nom de femme, ils étaient seulement 6% au début des années 2000 avant l'arrivée de l'administration de gauche. Beaucoup reste encore à faire et la municipalité y veillera. Les « Foulées du matrimoine », organisées le vendredi 20 septembre par la Mairie du 10^e et l'association Sine Qua Non, ont mis à l'honneur de façon originale et conviviale les femmes dont les noms et les combats ont jalonné le parcours. Cette politique doit être poursuivie pour atteindre l'égalité réelle entre les sexes, qui est malheureusement encore lointaine.

M. BONNIER souhaite également dire quelques mots sur le canal Saint-Martin en évoquant tout d'abord le grand succès populaire de l'opération Paris Plages au bord du Canal. Il rappelle à ce propos qu'une grande concertation citoyenne avait été mise en place entre mai et novembre 2023 pour décider les différents usages possibles du canal. Les habitant.e.s, qui avaient participé par centaines aux ateliers et aux réunions ou qui s'étaient exprimé sur le site internet de la mairie, souhaitaient continuer à réduire l'espace de la voiture aux abords du canal, partager davantage l'espace public en protégeant les piétons mis en danger par les cyclistes, renforcer la végétalisation et développer de nouveaux usages tout en respectant la biodiversité. La transformation du canal et sa réappropriation par les habitant.e.s doivent se poursuivre pour continuer à améliorer le vivre ensemble dans le 10e.

Mme CORDEBARD souhaite faire part de son immense plaisir de pouvoir croiser Michèle Morgan sur les bords du canal Saint-Martin, ainsi que toutes les autres femmes dont la personnalité a tellement marqué la vie des Français.e.s. Que les dénominations féminines de l'espace public soient augmentées de 6% à 15% est un bon résultat, mais l'objectif est que les « Foulées du matrimoine » puissent chaque année passer par

davantage de lieux publics portant un nom de femme et que la vision d'une mixité réelle puisse se concrétiser. Madame la Maire invite les élu.e.s à se prononcer sur la délibération DU 130.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		17	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

M. Rémi FÉRAUD quitte l'assemblée en donnant un pouvoir à M. Éric ALGRAIN.

2024 DDCT 144 - Subvention accordée à l'association Bruitparif dans le cadre du Budget Participatif 2023

Rapporteure: Philomène JUILLET

Mme JUILLET informe que la délibération DDCT 144 permet de voter – dans le cadre du Budget Participatif 2023 du 10^e arrondissement – la mise en œuvre opérationnelle dans le quartier Portes Saint-Denis/Paradis de 10 capteurs de bruit « méduse » par l'association Bruitparif. Les habitant.e.s de ce quartier très animé, qui concentre de nombreux bars et restaurants avec terrasses, se sont plaints en effet de la pollution sonore nocturne qui impacte leurs conditions de repos et de sommeil. Dans le cadre du Budget Participatif 2023, l'association Vivre! Bd de Strasbourg Fg Saint-Denis/Saint-Martin a déposé un projet intitulé « Mesurer la pollution sonore du quartier des Portes Saint-Denis/Paradis », afin d'acquérir les capteurs « méduse » et d'objectiver ainsi les nuisances sonores. Bien plus sophistiqués que les sonomètres, ces capteurs permettent d'identifier non seulement le niveau sonore mais aussi la provenance du bruit. À l'heure actuelle, 7 capteurs « méduse » ont déjà été installés dans le 10^e arrondissement. Le versement d'une subvention de 100 000 euros à l'association Bruitparif permettra de compléter l'installation avec 3 capteurs supplémentaires.

Mme JUILLET rappelle que la pollution sonore est à Paris une véritable source de gêne, du fait de la forte concentration de l'habitat et de la densité exceptionnelle des infrastructures de transport ainsi que des activités commerciales et festives. D'après une enquête réalisée en 2022 par l'IFOP (Institut Français d'Opinion Publique), 65% des Français.e.s déclarent être gênés par les nuisances sonores et 21% estiment que leur sensibilité aux bruits a augmenté depuis la crise sanitaire. Les données objectives récoltées par les capteurs « méduse » constitueront le point de départ de discussions et de rencontres avec les habitant.e.s et les associations, mais aussi les commerçants et les restaurateurs, la police municipale et les services de la Ville. Les capteurs « méduse » ne devront pas être perçus par les commerçants comme un outil de contrôle de leur activité, mais comme un outil de régulation. D'ailleurs, les données récoltées ne serviront pas à dresser des constats d'infraction car elles ne sont pas réalisées par des appareils de métrologie légale et le personnel de Bruitparif n'est pas assermenté.

La délibération DDCT 144 s'inscrit pleinement dans la démarche volontariste de la municipalité de lutter contre la pollution sonore, comme en témoigne le Plan d'Amélioration de l'Environnement sonore 2021-2026 qui décrit les actions menées par la Ville de Paris et ses partenaires, dont Bruitparif, pour réduire l'exposition des habitant.e.s au bruit routier et au bruit de voisinage. Ce plan comporte une série d'actions de médiation et de régulation des comportements et des activités sur l'espace public, notamment la nuit (contrôle des terrasses estivales, du tapage nocturne et médiation avec les professionnels). La Ville s'engage également à agir sur le bruit engendré par les chantiers, à développer le concept de « livraison silencieuse » et à porter plus d'attention à ses propres activités. Mme JUILLET termine son intervention en indiquant qu'une fois la délibération DDCT 144 votée, il s'agira de définir la manière d'exploiter les données collectées par les capteurs, ainsi que les besoins et le périmètre de la campagne de mesures que Bruitparif sera habilité à mener. Ces enjeux seront au cœur de réunions qui seront organisées avant la fin de l'année avec tous les acteurs concernés.

M. FORT salue le travail de l'association Vivre! Bd de Strasbourg Fg Saint-Denis/Saint-Martin, qui est à l'origine de la proposition déposée au Budget Participatif 2023 et votée par les habitant.e.s du 10°. Grâce à cette proposition et à la délibération qui en est issue, il est aujourd'hui possible d'installer des capteurs de bruit pour mesurer les nuisances sonores dans plusieurs quartiers de l'arrondissement. Comme la délibération le montre, celui-ci est loin d'être l'arrondissement apaisé dont la majorité municipale voudrait véhiculer l'image. Le problème des nuisances sonores dont se plaignent les habitant.e.s n'est pas nouveau.. Des capteurs de bruit sont déjà installés dans plusieurs quartiers du 10° et les données récoltées sont accessibles à tou.te.s sur internet: Château d'Eau, Quai de Valmy, cour des Petites Écuries, rue de la Fidélité, rue de Paradis. Dans ces quartiers, l'indice de bruit relevé par les capteurs est critique jusqu'à 2 ou 3 heures du matin. M. FORT votera en faveur de la délibération DDCT 144 car il estime important d'objectiver les nuisances sonores dans tous les quartiers de l'arrondissement, mais il appelle l'exécutif du 10° à prendre de mesures concrètes et efficaces pour lutter contre ce problème qui existe depuis des années.

M. RAIFAUD rappelle que les bruits et les nuisances sonores sont la deuxième cause de mortalité en France, derrière la pollution atmosphérique. Mais à la différence de ce qui se passe avec cette dernière, il suffit d'intervenir sur la source du bruit pour réduire ses nuisances et ses effets délétères sur la santé. D'où l'importance de mesurer la pollution sonore, avec des capteurs qui puissent aussi identifier précisément sa source, afin d'orienter les actions à mettre en œuvre. M. RAIFAUD se réjouit d'entendre Mme JUILLET annoncer la création d'un comité qui se réunira avant la fin de l'année pour discuter des stratégies à mettre en place pour combattre la pollution sonore. Il faudra que ce comité analyse les données récoltées par les capteurs et que des actions soient ensuite menées quartier par quartier, rue par rue, ainsi que David DELPLANQUE l'avait fait au début de son mandat autour du canal Saint-Martin. Il faudra également qu'aux réunions du comité participent tous les acteurs concernés, toutes les personnes qui vivent et travaillent dans ces quartiers et dans ces rues. L'installation des capteurs « méduse » ne sera d'aucune utilité sans ce travail de concertation et sans la mise en place d'actions très localisées.

Mme JUILLET précise à M. FORT que 2 des capteurs déjà présents dans l'arrondissement sont issus du Budget Participatif et ont été installés seulement en juin dernier. Il est vrai que les données qu'ils ont générées sont connues, mais le temps à disposition pour les analyser et agir en conséquence était limité. Un gros travail reste à faire – d'où la décision de créer un comité du bruit avant la fin de l'année. Cependant, de nombreuses actions ont déjà été entreprises, notamment avec le concours de la police municipale et administrative ainsi que des services du BANP (Bureau d'Actions contre les Nuisances Professionnelles), qui ferment chaque année plusieurs établissements et en contraignent d'autres à améliorer leur isolation pour se conformer à la réglementation en vigueur.

Mme CORDEBARD observe que, d'une part, la ville s'est énormément ralentie et est beaucoup moins bruyante que dans le passé – moins d'activités industrielles, moins de voitures, des véhicules en meilleur état, des asphaltes plus absorbantes. Il y a encore une cinquantaine d'années les véhicules qui roulaient sur les rues pavées de Paris, et notamment dans les faubourgs du 10^e arrondissement, faisaient un bruit assourdissant. D'autre part, même s'il y a moins de bruits, ceux qui restent gênent davantage. La présence sur le territoire du 10^e de nombreux commerces, bars et restaurants, et le fait que les Parisien.ne.s sortent le soir plus qu'autrefois, causent des nuisances sonores difficiles à supporter avec des pics de bruit qui ne sont plus dissimulés par le bruit de fond constant.

Pour le dire avec les mots de Tony DREYFUS, tout ce que les intervenants ont dit « est frappé de bon sens ». Il faut que la municipalité travaille avec l'ensemble des acteurs pour trouver des compromis, car il s'agit bien de compromis. Ni le 10^e ni les autres arrondissements parisiens ne peuvent arrêter les activités nocturnes en fermant bars et restaurants et en empêchant les gens de sortir. Il y a peut-être des solutions techniques à envisager pour améliorer l'isolation des établissements ainsi que des interventions précises à réaliser dans certains endroits. À cet effet, Mme CORDEBARD a demandé à Enora BRETON de s'intéresser à la cour des Petites Écuries, où les nuisances sonores causées par les locaux ouverts la nuit sont très importantes. Ce sera partout un travail de longue haleine et il sera impossible de contenter tout le monde. En effet, chacun souhaite à la fois pouvoir dormir sans être dérangé et faire du bruit quand il sort. Madame la Maire invite les élu.e.s à délibérer.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		16	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

2024 DSOL 136 – Subventions (420 682 euros) dans le cadre de 34 conventions pluriannuelles d'objectifs et 5 conventions annuelles avec les associations du réseau des centres sociaux et espaces de proximité

Rapporteure : Sylvie SCHERER

Mme SCHERER rappelle que, lors du Conseil d'arrondissement précédent, ont été évoqués le recul très net des moyens alloués par l'État aux quartiers populaires et la nouvelle géographie prioritaire qui fragilise un certain nombre d'efforts entrepris dans le 10^e arrondissement. Dans ce contexte, l'aide du réseau associatif est devenue indispensable à la municipalité pour améliorer les conditions de vie des habitant.e.s les plus fragiles et réduire les inégalités territoriales. Le soutien financier aux centres sociaux et aux espaces de proximité, que la délibération DSOL 136 propose de voter, est plus que jamais nécessaire. Pour rappel, les centres sociaux et socioculturels sont des équipements de proximité qui concourent aux objectifs portés par la Ville de Paris en termes de prévention et de réduction des exclusions, en portant des initiatives impulsées par des habitant.e.s et appuyées par des professionnels. Ces initiatives participent à la mise en œuvre d'un projet de développement social pour la population d'un territoire. Les espaces de proximité, quant à eux, ont un périmètre d'intervention plus limité qu'un centre social et s'inscrivent dans une plus grande proximité, à l'échelle du voisinage. Ils sont essentiellement des lieux d'accueil, de rencontre et de dialogue qui favorisent et consolident le lien social entre les habitant.e.s d'un quartier.

Il est donc proposé de soutenir, par une revalorisation des subventions prévue dans les conventions pluriannuelles d'objectifs, l'indispensable travail de 28 associations parisiennes dans le cadre du programme des centres sociaux et de 11 associations parisiennes dans le cadre du programme « Espaces de vie sociale, espaces de proximité ». 2 des 3 centres sociaux du 10^e arrondissement sont concernés par cette délibération, avec une subvention complémentaire de 7 748 euros à l'association AIRES 10 et une subvention complémentaire de 2 543 euros à l'association Pari's des Faubourgs. Il s'agit également de créer un quatrième EVS (Espaces de Vie Sociale) dans le 10^e, porté par la Maison du Canal-Régie de Quartier avec la mise en œuvre d'une convention pluriannuelle d'objectifs et une subvention globale de 52 500 euros. Mme SCHERER saisit l'occasion pour inviter les élus présents à l'inauguration de ce nouvel EVS, appelé « La Grange », qui aura lieu le samedi 28 septembre de 16 à 22 heures.

Mme DUMOULIN tient à souligner que le 10^e arrondissement compte sur son territoire 3 centres sociaux, même si 2 seulement sont concernés par la délibération DSOL 136. Le centre social Château-Landon en est en effet exclu car il fait partie de la structure Paris Anim' Château-Landon. Depuis un an, la majorité municipale travaille à la relocalisation de toutes les activités de cette structure, relocalisation rendue nécessaire par les travaux tant attendus de la piscine. Le centre social a fait l'objet d'une vigilance particulière si bien que la totalité de ses activités ont lieu, depuis le mois de juin, dans l'Espace parisien pour l'Insertion Château-Landon situé juste en face de la structure temporairement fermée. Tout le travail d'accompagnement – familles, école, accès aux droits – a déjà été mis en œuvre. Mme DUMOULIN souhaite à ce propos remercier les équipes du CRL 10 pour l'important travail qu'elles ont accompli en collaboration avec la Mairie du 10^e, la Direction Générale des Services et la Direction de la Jeunesse et des Sports.

Mme CORDEBARD remercie ses deux adjointes pour l'importante contribution qu'elles ont apportée au travail des équipes impliquées dans la relocalisation du centre social Château-Landon. Dans le 10^e arrondissement les difficultés sociales n'ont pas disparu au bénéfice de l'augmentation du revenu médian,

utilisé par l'État comme critère de référence pour définir les quartiers prioritaires. Tout en se réjouissant que des personnes aux revenus élevés habitent dans le 10^e , Mme CORDEBARD rappelle que d'autres personnes rencontrent de graves difficultés à cause de l'inflation du prix de l'énergie et de l'alimentation qui touche particulièrement les familles nombreuses ou monoparentales. Le revenu médian ne prend pas en compte la réalité d'un quartier, c'est pourquoi la municipalité continue à développer le concept de quartier populaire pour aider des ménages en fonction de leur situation. Il est regrettable que l'État ne s'engage plus aux côtés de la Ville dans certains quartiers, en prenant ainsi le risque de se trouver confrontés à une nouvelle paupérisation d'une partie de la population. Madame la Maire invite ensuite les élu.e.s à délibérer.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		16	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

2024 DDCT 154 – Appel à projets « Actions de remobilisation des jeunes » – Subventions (171 000 euros) à 17 associations et fondations pour 17 projets dans les quartiers Politique de la Ville parisiens

Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN rappelle qu'en mai 2022, la Ville de Paris a lancé l'appel à projets « Actions de remobilisation des jeunes », afin d'aider les jeunes des quartiers prioritaires en butte à des difficultés d'illettrisme et/ou d'illectronisme en leur proposant des remises à niveau pour gagner en autonomie et en compétences et pouvoir ainsi s'intégrer au marché du travail. Parmi les 17 associations porteuses des projets lauréats et qui seront soutenues à hauteur de 171 000 euros, 2 interviennent dans le 10^e arrondissement et seront accompagnées avec une subvention complexive de 23 000 euros.

Il s'agit de l'association Pas à Pas, qui opère dans le quartier du Buisson Saint-Louis et qui présente 2 projets. Le premier porte sur des ateliers autour de la médiation animale, le second est coconstruit avec le club sportif Paris Futsal et s'intitule « Rev'olution ». M. ALGRAIN tient à ce propos à souligner tout le travail qui a été réalisé depuis le début de la mandature pour accompagner les associations dites « émergentes » à prendre un ancrage local et à être au plus près des habitant.e.s. Le club sportif Paris Futsal en fait partie et, grâce au PRIJ (Plan Régional d'Insertion pour la Jeunesse), a pu co-construire le projet Rev'olution en partant du constat qu'il manque souvent une étape entre la situation des jeunes et leur accompagnement vers l'insertion professionnelle. Ce projet propose en effet une formation collective pour aider les jeunes à mieux connaître le monde socio-professionnel et développer les savoir-faire et les savoir-être indispensables à une insertion durable.

Mme DUMOULIN souhaite exprimer son inquiétude après la nomination d'Alexandre PORTIER au secrétariat d'Etat à la Réussite scolaire et à l'Enseignement professionnel. Son profil est très clairement décelable en lisant la tribune qu'il a coécrit avec François-Xavier BELLAMY en mai dernier. La perspective est celle d'une privatisation maximale de l'enseignement, M. PORTIER ayant l'audace d'affirmer que l'enseignement privé joue pleinement sa part en matière de mixité et de mobilité sociales, ce que les chiffres démentent. En cohérence avec la politique du Gouvernement, M. PORTIER continuera ainsi la « casse organisée » du lycée professionnel au bénéfice d'illusions survendues sur l'apprentissage.

La municipalité et les associations sont mobilisées et font tout ce qui est en leur pouvoir pour aider l'insertion professionnelle des jeunes des quartiers prioritaires, mais il faut que les décisions prises au sommet de l'Etat cessent d'entraver leur travail. Dans la délibération DDCT 154, figurent aussi des associations qui ne présentent pas de projets pour le 10^e arrondissement mais qui y sont bien connues pour leurs actions. Mme DUMOULIN pense notamment à la Fondation Jeunesse Feu Vert, un club de prévention qui propose un grand nombre de projets multi-partenariaux, et à l'association Colombbus qui répond toujours présente lorsqu'on lance des appels à projets et qui joue un rôle essentiel dans la lutte contre la fracture numérique.

Mme CORDEBARD observe que chaque fois que l'on constate le remarquable travail du tissu associatif pour apporter plus de justice sociale sur le territoire parisien, force est de constater également le manque d'accompagnement de l'État. Ce dernier constat est douloureux, mais la municipalité n'est pas seule et doit continuer à défendre ses valeurs et ses convictions. Affirmer aujourd'hui que l'enseignement privé à Paris participe à la mixité et à la mobilité sociales – alors qu'il s'agit du système le plus ségrégué de France –, c'est vraiment se moquer des citoyen.ne.s. Il faut continuer à lutter pour une école publique où les enfants puissent grandir ensemble et non dans l'entre-soi. Madame la Maire invite les élu.e.s à délibérer.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		16	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

2024 DDCT 157 – Soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires et améliorer l'accueil des publics (subventions d'investissement et budget participatif de 423 557 euros pour 5 projets)

Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN se réjouit de présenter la délibération DDCT 157 qui propose de soutenir l'association IDL (Initiative de Développement Local), créée par un collectif d'habitants pendant la crise sanitaire au sein du quartier Buisson Saint-Louis/Sainte-Marthe. Cette association défend le droit à l'alimentation pour tous en déployant des actions d'épicerie, de traiteur solidaire et de maraudes. Elle s'appuie sur la récupération de denrées vouées à être jetées et lutte ainsi contre le gaspillage alimentaire. La municipalité et le centre social AIRES 10 l'ont aidée à prendre son envol et aujourd'hui IDL a réussi son pari en faisant preuve d'une grande énergie et détermination.

Pour accueillir du public et faciliter le développement d'autres initiatives de partage au bénéfice des habitants, l'association IDL va investir un local situé au 21 rue du Chalet. Forte de son expérience de restaurateur auprès des nombreux acteurs du quartier et des compétences de ses 200 bénévoles, elle veut garantir des prix accessibles pour son épicerie et son espace cantine, afin de proposer une alternative aux commerces gentrifiés qui se sont installés dans le 10°. La subvention de 334 184 euros de la Ville de Paris au titre du Budget Participatif 2021 et les 5 000 euros en fonds propres permettront à IDL d'aménager le local en sous-sol pour faire un laboratoire aux normes HACCP et une chambre froide, de créer au rez-dechaussée un espace épicerie et une petite cuisine et d'acquérir le matériel pour l'équiper.

M. BONNIER observe que la délibération DDCT 157 met en valeur le fait que, depuis 10 ans, le Budget Participatif permet aux Parisien.ne.s de proposer des idées, de les voter et de les mettre en œuvre. En l'occurrence, il s'agit d'un projet très intéressant pour le quartier Buisson Saint-Louis/Sainte-Marthe, soumis à une forte gentrification à cause de la spéculation immobilière. La création d'un nouveau lieu associatif dédié à l'alimentation durable et solidaire est vraiment une bonne nouvelle. L'association IDL qui porte ce projet est très ancrée dans le quartier depuis son arrivée en 2020 et a réussi à mobiliser un grand nombre de bénévoles et à se développer grâce à une forte présence sur le terrain.

Le centre social AIRES 10 et les services de la Mairie du 10^e l'ont aidée à structurer son projet associatif et à effectuer toutes les démarches nécessaires pour s'installer au 21 rue du Chalet, en face du jardin qui sera élargi grâce, lui aussi, au Budget Participatif. M. BONNIER ne doute pas que ce lieu offrira de l'animation, de la mixité sociale et de l'alimentation bon marché et de qualité en permettant à tout le monde de trouver sa place dans le quartier. C'est d'autant plus important que le beau projet de la Nouvelle Rôtisserie de rue Jean et Marie Moinon n'a malheureusement pas abouti, même si un nouveau projet d'alimentation durable et bon marché est actuellement porté par l'association Aurore pour investir le local de la Nouvelle Rôtisserie. Ces projets sont de véritables témoignages de ce que la démocratie locale est capable de réaliser pour créer du lien social, notamment autour du quartier Sainte-Marthe, là où la simple loi du marché crée des barrières. M. BONNIER ajoute que le vote du BP se clôture aujourd'hui et que son succès ne se dément pas car la participation des habitant.e.s est en hausse avec 7 600 votants, soit 10% de plus que l'année dernière.

Mme SCHERER souhaite souligner les valeurs portées par l'association IDL et partagées par tous les membres du Conseil : la lutte contre le gaspillage alimentaire par la récupération de denrées destinées à être jetées, la lutte contre la précarité alimentaire par la mise en œuvre de paniers et autres initiatives, et surtout l'accompagnement des plus fragiles avec l'organisation de maraudes deux fois par semaine à l'aide d'un vélo triporteur. Le centre social AIRES 10 a fait le lien avec les habitant.e.s et a aidé cette association à se structurer. Mme SCHERER est heureuse qu'aujourd'hui IDL puisse s'installer dans les locaux qui étaient précédemment occupés par une librairie qui n'a malheureusement pas résisté à la crise sanitaire. De la nourriture intellectuelle on passe ainsi à une nourriture beaucoup plus terrestre.

Mme CORDEBARD se souvient qu'à l'occasion de sa première rencontre avec le responsable d'IDL, elle lui avait demandé s'il ramassait les invendus de l'ensemble des commerces alimentaires, et il lui avait répondu qu'il prenait seulement les produits bio. Sa réplique avait marqué Madame la Maire qui, depuis, a eu l'occasion d'apprécier la démarche vraiment complète de cette association. Aujourd'hui, elle se réjouit qu'IDL ait trouvé un local en pied d'immeuble où s'installer et développer ses activités, d'autant plus que les espaces disponibles dans le 10e arrondissement sont difficiles à trouver.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		16	
Nombre de votants		21	
POUR 21		CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

2024 DAE 123 – Marchés découverts alimentaires – Principe du renouvellement de la délégation de service public

Rapporteure: Enora BRETON

Mme BRETON explique que les marchés découverts alimentaires et biologiques de la Ville de Paris sont gérés dans le cadre d'une délégation de service public conclue pour une durée de 6 ans, durée permettant un amortissement de l'ensemble des investissements. Les délégataires versent une redevance annuelle à la Ville. Le 10^e arrondissement compte 2 marchés : le marché Alibert, situé à deux pas de l'hôpital Saint-Louis et du canal Saint-Martin et géré par le Groupe Bensidoun, et un marché en commun avec le 19^e arrondissement qui se trouve sur le boulevard de la Villette et qui est géré par le Groupe Dadoun. Les délégataires assument l'installation des marchés, la gestion des commerçants, l'entretien des équipements, la fourniture et l'entretien des tentes abris et participent à la collecte et au traitement des déchets. La collecte et le nettoyage des marchés sont effectués en régie par la Ville de Paris.

L'actuelle délégation de service public arrivant à échéance le 3 janvier 2026, la délibération DAE 123 propose de la reconduire en suivant ces principaux axes de réflexion identifiés par la Ville de Paris :

Renforcer l'attractivité des marchés ;

- Développer des mesurer en faveur du pouvoir d'achat ;
- Maintenir et développer les missions des délégataires en matière de tri des déchets;
- Accentuer les actions en faveur du développement durable et de l'économie sociale et solidaire ;
- Développer des espaces de convivialité au sein des marchés.

Mme VASA souligne le fait que la proposition de renouveler une délégation de service public, portée par la délibération DAE 123, concerne tous les marchés découverts alimentaires de Paris et non seulement ceux du 10^e arrondissement. Elle observe qu'il n'est pas facile de gérer ce type de marchés surtout en ce moment, leur fréquentation de la part des Parisien.ne.s étant en baisse. La Ville demande beaucoup aux délégataires, mais elle bute contre le manque de concurrence dans ce secteur. Elle ne dispose donc pas des leviers nécessaires pour améliorer la gestion de ces marchés et orienter les initiatives prises par les délégataires. Mme VASA pense notamment à la difficulté de gérer la question des déchets, malgré le travail remarquable des agents de la Direction de la Propreté et de l'Eau qui, devant tout nettoyer dans un temps record, n'ont pas forcément la possibilité de bien trier les déchets.

Plusieurs points relatifs à la gestion des marchés découverts alimentaires ne donnent pas pleine satisfaction et, pour cette raison, le groupe écologiste préfère s'abstenir. Il demande à la Ville de Paris d'avancer vers une reprise de ces marchés en régie ou d'aller vers d'autres modèles de gestion. Mme VASA rappelle à ce propos que le plus grand marché découvert alimentaire d'Europe, celui de Saint-Denis, est géré par la Ville de Saint-Denis. Paris pourrait s'inspirer de cet exemple. Avant de terminer son intervention, Mme VASA profite de l'occasion pour inviter Enora BRETON à reprendre le dossier relatif à la création d'un marché alimentaire sur la place Jan Karski, création qui avait fait l'objet d'une proposition collective en Conseil d'arrondissement.

Mme CORDEBARD partage avec tous les élu.e.s une certaine forme d'impatience concernant la création d'un marché sur la place Jan Karski. Plusieurs questions techniques assez compliquées sont à surmonter, mais elle espère voir ce projet se concrétiser avant la fin de la mandature. Pour ce qui est de la gestion des marchés découverts alimentaires parisiens, Madame la Maire propose de renvoyer le débat au Conseil de Paris – qui représente le bon cadre pour discuter de ce sujet – et, entre-temps, de voter en faveur de la délibération DAE 123 pour permettre la continuité du service et faire en sorte que les marchés continuent à être accompagnés. Les marchés découverts et couverts constituent une richesse pour Paris, en particulier pour le 10^e arrondissement, et il faut soutenir les commerçants qui y travaillent.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		16	
Nombre de votants		21	
POUR 15		CONTRE	
Abstentions 6 (EE10)		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

2024 DAE 9 – Budget Participatif parisien – Conventions, avenants et subventions (898 000 euros) en faveur de 11 structures parisiennes lauréates de l'appel à projet Cap sur l'Économie Circulaire

Rapporteur: Ulf CLERWALL

M. CLERWALL indique que la structure du 10^e lauréate de l'appel à projet Cap sur l'Économie Circulaire est la société Cycle-Up, qui a son siège social dans le 10^e arrondissement et son atelier à Noisy-le-Sec. Il s'agit d'une SAS de l'économie sociale et solidaire, en cours d'obtention de l'agrément ESUS (Entreprise Solidaire à Utilité Sociale), spécialisée dans la mise en relation de vendeurs et d'acheteurs de matériaux de réemploi dans le secteur du bâtiment. Elle compte 40 salariés et 3 opérateurs en contrat d'insertion. En 2023, elle s'est lancée dans le développement d'une nouvelle activité de vente de matériaux reconditionnés dans son atelier. Pour augmenter ces capacités de production et fournir en continu ses clients en matériaux de réemploi reconditionnés, la société planifie d'ouvrir deux nouveaux ateliers d'ici trois ans.

En partenariat avec des structures d'insertion, Cycle-Up prévoit également de contribuer à la création de 17 ETP d'opérateurs en insertion sur l'horizon de trois ans. Comme objectif complémentaire à ses activités, elle vise ainsi à devenir une plateforme tremplin vers l'emploi pour des personnes en situation d'insertion par l'activité économique. La délibération DAE 9 propose de lui accorder 45 000 euros de subvention de fonctionnement pour l'année 2024 au titre de la recherche et du développement, et 50 000 euros de subvention d'investissement pour financer les travaux d'installation et d'aménagement du prochain atelier de production (pour un coût total des investissements de 200 000 euros). En conclusion, M. CLERWALL souligne qu'à l'instar des quartiers populaires, les structures d'insertion par l'emploi sont de plus en plus délaissées par l'État. Il est donc plus que jamais nécessaire que la Ville de Paris les soutienne et les accompagne dans leur développement.

M. RAIFAUD se réjouit de voter la délibération DAE 9, qui matérialise l'engagement de la Ville de Paris en faveur de l'économie sociale et de l'économie circulaire. Il salue le travail d'une autre lauréate de l'appel à projets, Carton Plein, qui est une entreprise d'insertion (EI), un atelier chantier d'insertion (ACI) et une structure du dispositif « Premières heures », dispositif que la Mairie du 10^e utilise d'ailleurs dans les jardins de l'arrondissement en collaboration avec Emmaüs Solidarité. Ce sont 200 tonnes de cartons qui sont collectés à Paris chaque année par Carton Plein. M. RAIFAUD salue également le travail de la lauréate CycloCare, qui est spécialisée dans les ateliers vélos en entreprise et propose un service de révision et de réparation, soit itinérant en entreprises, soit fixe et destiné au grand public. En disposant d'un carnet d'adresses bien fourni et d'un bon chiffre d'affaires, CycloCare prévoit de recruter entre 8 et 12 ETP en insertion sur trois ans. Enfin, M. RAIFAUD salue le projet de reconditionnement des matériaux de construction, qui permettra à l'entreprise Cycle-Up de créer 17 ETP d'opérateurs en insertion.

Compte tenu du fait que le 10^e arrondissement accueille le siège social de l'entreprise Cycle-Up, **Mme CORDEBARD** propose qu'un ou deux membres du Conseil se déplacent pour rencontrer ses responsables, voir comment se déroulent ses activités et comment la structure progresse. Il est important

que la municipalité accompagne les nouvelles structures qui sont sur son territoire et auxquelles elle octroie des subventions. Madame la Maire invite ensuite les élu.e.s à délibérer.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		16	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

Mme CORDEBARD informe que Sylvie SCHERER ne prendra pas part au vote de la DFPE 3, car elle est membre du conseil d'administration de l'association à laquelle la délibération propose d'attribuer une subvention.

2024 DFPE 3 – Subventions (330 487 euros) et avenant n°4 à l'Association Franco-Asiatique pour l'Enfance (10e) pour ses 2 établissements d'accueil du jeune enfant (10e et 19e)

Rapporteure: Awa DIABY

Mme DIABY indique que l'AFAPE (Association Franco-Asiatique pour l'Enfance) a 2 établissements et dispose d'une capacité d'accueil de 88 places, dont 28 dans son établissement situé dans le 10^e arrondissement et 60 dans celui qui se trouve dans le 19^e. La mission de l'AFAPE ne se limite pas à l'accueil des enfants, mais elle vise à développer une dynamique d'éveil et d'accueil permettant aux enfants d'origine asiatique de sortir de leur isolement communautaire. En favorisant la mixité culturelle, l'AFAPE contribue à l'enrichissement du tissu social et au vivre-ensemble. C'est cet aspect multiculturel qui fait la richesse du 10^e arrondissement, où diverses communautés cohabitent et s'épanouissent. Au regard des budgets présentés pour 2024, la subvention globale proposée s'élève à 330 487 euros, comprenant la déduction de l'avance de 100 000 euros sur la subvention de fonctionnement 2024, conformément à la délibération 2023 DFPE 48 votée au Conseil de Paris de novembre 2023. De cette somme, 114 808 euros sont destinés à l'établissement situé au 5 rue Toudic dans le 10^e arrondissement.

M. WATANABE-VERMOREL tient à saluer la politique parisienne en matière de petite enfance, politique basée sur la diversité des modes d'accueil, qu'ils soient gérés par les services municipaux ou par les associations soutenues financièrement par la Ville. Cette politique offre des possibilités adaptées à des situations très diverses, un choix varié sur le plan éducatif, invite à suivre des parcours de socialisation et aborde des questions très importantes de multiculturalisme et du handicap. Au-delà de ces points d'intérêt, la politique parisienne fait preuve d'une grande exigence de qualité dans l'accueil des enfants. Les taux d'accueil sont contrôlés, le niveau de formation des professionnels est très élevé et les ressources pour financer des projets sont importantes. L'enfance est un sujet politique, elle constitue peut-être la première

raison de vivre en société pour l'homme, dont les petits ont besoin de beaucoup de temps pour développer leur autonomie. Les scandales récents montrent qu'il ne faut pas confier l'éducation à la brutalité des lois du marché.

Mme CORDEBARD remercie ses deux adjoints d'avoir évoqué un sujet qui lui tient particulièrement à cœur et invite les élu.e.s à délibérer.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		16	
Nombre de votants		20	
POUR 20		CONTRE	
Abstentions		NPPV	1 (Sylvie SCHERER)
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

2024 DFPE 88 – Subvention (1 342 656 euros) et avenant n°4 à l'Association Pour l'Accueil de Tous les Enfants (APATE) dans le 11e pour ses 6 établissements d'accueil du jeune enfant

Rapporteure: Awa DIABY

Mme DIABY indique que la délibération DFPE 88 propose d'attribuer une subvention de 1 342 656 euros à l'association APATE (Association Pour l'Accueil de Tous les Enfants). Cette subvention permettra à ses 6 établissements d'accueil de la petite enfance, dont un dans le 10^e arrondissement, de continuer à offrir un service de qualité avec une capacité totale de 208 places. Mme DIABY profite de l'occasion pour rappeler les efforts constants que la Ville de Paris déploie en faveur de la petite enfance, notamment en matière de qualité, d'encadrement et de protection des enfants. La municipalité a toujours placé la qualité de l'accueil au centre de ses préoccupations. Cet engagement se reflète dans la politique menée au niveau des crèches municipales ainsi que dans les établissements en gestion externalisée comme ceux qui sont gérés par l'APATE.

L'objectif est de garantir que chaque enfant bénéficie d'un environnement sûr, bienveillant et adapté à ses besoins, et cela malgré le contexte national difficile de pénurie de professionnels de qualité. À cet effet, la Ville de Paris a décidé de geler certaines places en crèche afin de respecter les ratios d'encadrement, qui sont d'un adulte pour 8 enfants marcheurs et d'un adulte pour 5 enfants non-marcheurs. Contrairement à l'arrêté du 29 juillet 2022 autorisant l'embauche de personnel non-qualifié, la municipalité parisienne a fait le choix de préserver la qualité de l'encadrement. Des contrôles rigoureux et réguliers sont effectués par la PMI (Protection Maternelle et Infantile). Ces contrôles, qui ont significativement augmenté depuis 2023 avec une hausse de 41%, sont réalisés de manière inopinée pour garantir que les standards élevés soient toujours respectés.

À propos de l'accueil des enfants, **Mme JOUBERT** souhaite porter l'attention sur un livre enquête qui vient de paraître, *Les Ogres* du journaliste Victor CASTANET, et qui dénonce l'envers du décor des crèches. Ce livre suit *Les Fossoyeurs*, paru en 2022, où le même auteur révèle le système de maltraitance que subissent

les personnes âgées dans certains EHPAD. La façon où l'on traite les plus vulnérables dit beaucoup sur la société dans laquelle l'on vit, et sur celle dans laquelle nous nous projetons. Cela pose aussi la question de la vision que les femmes et les hommes politiques ont des services publics. Le fait que certains aient abandonné les services publics au profit de la *start-up nation* a contribué à faire monter l'extrême droite aux élections législatives du 30 juin et du 7 juillet. Le fait que certains veuillent drastiquement réduire l'investissement public et priver les collectivités locales d'une partie conséquente de leurs moyens, cela engendre du désinvestissement et augmente le risque d'aller vers une politique *low cost* de la petite enfance. La Ville de Paris accueille plus d'un enfant sur deux dans un établissement collectif qu'elle finance, soit beaucoup plus que partout ailleurs en France. Elle propose dans ses crèches une alimentation 100% bio et durable et investit dans sa jeunesse et dans son service public.

Mme CORDEBARD remercie son adjointe d'avoir souligné que, dans cette période d'inquiétude pour de nombreux Parisien.ne.s, la Ville n'a pas choisi d'aller vers une politique *low cost* de la petite enfance ou de financer des places dans des crèches privées à 3 000 ou à 4 000 euros. Bien au contraire, elle a décidé de développer un service public qui, par ailleurs, devrait être national. La municipalité a dû créer ses propres écoles sans bénéficier du soutien de l'État. En termes de bonne prise en charge des tout-petits ainsi que d'égalité des chances et de capacité des femmes de s'inscrire dans la vie professionnelle aux mêmes conditions que les hommes, les services publics sont indispensables. Il faut être fiers du chemin parcouru par la Ville et, à ce propos, Madame la Maire rappelle qu'en 2001 il y avait à Paris un seul arrondissement, le 5e, qui avait plus de places en crèche que d'enfants. Partout ailleurs, les places manquaient dramatiquement.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		16	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

Mme CORDEBARD invite ensuite les élu.e.s à voter en bloc les délibérations n'ayant pas fait l'objet d'une demande d'inscription.

Délibérations n'ayant pas fait l'objet d'une demande d'inscription

2024 DAC 280 – Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Théo Klein au 94 rue d'Hauteville à Paris 10^e

2024 DAC 430 – Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Francis Suttill au 18 rue de Mazagran à Paris 10e

2024 DASCO 72 - Dénomination de l'espace Eglantyne Jebb

2024 DAC 142 – Subvention (10 000 euros) et avenant avec l'association Fetart pour le projet d'exposition sur le pont Saint-Ange (10e/18e)

2024 DAC 228 – Subventions (20 000 euros) à l'association Maison de la Culture Yiddish, au Centre Medem Arbeter Ring (10^e) et à l'association Culture et Bibliothèques pour tous

2024 DAC 349 – Subventions (100 000 euros) à 30 associations développant ou expérimentant des actions culturelles de proximité, et signature de 9 conventions

2024 DAC 376 – Subvention (1 000 euros) à une association au titre de l'action culturelle locale du 10e arrondissement

2024 DSOL 98 – Transformations olympiques – Subvention (montant total 9 000 euros) projets Olympiade Culturelle – Insertion et lutte contre l'exclusion – Conventions

2024 DSP 26 – Dotations (1 972 559 euros), conventions et avenants pour le financement des centres de santé sexuelle gérés par des organismes de droit privé non lucratif (Paris Centre, 5^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 20^e)

2024 DASCO 28 – Indemnisation amiable de la MAIF en réparation du préjudice subi suite à un dégât des eaux dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris

2024 DASCO 34 – Collèges publics parisiens – Dotations complémentaires de fonctionnement (626 720 euros), subventions d'équipement (258 760 euros) et subventions pour travaux (191 858 euros)

2024 DASCO 35 – Collèges publics autonomes – Dotations initiales de fonctionnement 2025 (8 699 901 euros)

2024 DASCO 39 – Indemnisation amiable de la MAIF en réparation du préjudice subi suite à un dégât des eaux dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris

2024 DASCO 43 – Subventions d'investissement (156 089 euros) à 14 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges – Édition 2023-2024

2024 DASCO 56 – Collèges publics parisiens – Dotations complémentaires de la Ville de Paris (96 846 euros) pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2025

2024 DASCO 138 – Collèges publics parisiens – Dotations de la Ville de Paris (1 399 395 euros) pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2025

2024 DEVE 74 – Subvention aux gestionnaires de restauration collective dans le cadre du Plan Alimentation Durable (Appel à Manifestation d'Intérêt 2024)

2024 DAE 1 – Subventions (745 000 euros) et conventions avec 13 organismes d'accompagnement ou de financement des porteurs de projets entrepreneuriaux à fort impact social

2024 DFPE 78 – Subventions accordées (1 395 004 euros) à 13 associations pour le fonctionnement de 16 accueils enfants-parents à Paris et participation au financement des LAEP de la CAF dans les centres sociaux

2024 DFPE 140 – Subventions (48 000 euros) et avenants avec les associations Jean Cotxet et CERAF-Médiation pour le fonctionnement de leurs espaces de rencontre parents-enfants situés dans les 10^e et 18^e

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		16	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis		favorable à l'unanimité	sur l'ensemble des
délibérations.			

Mme CORDEBARD invite Mme JOUBERT à présenter le premier vœu inscrit à l'ordre du jour.

VŒUX

Mme JOUBERT présente le premier vœu inscrit à l'ordre du jour.

V10 2024 15 - VŒU PRÉSENTÉ PAR LES ÉLU.E.S DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE, SUR PROPOSITION DES ÉLU.E.S DU GROUPE PARIS EN COMMUN, RELATIF À L'ATTRIBUTION DE LA CITOYENNETÉ D'HONNEUR DE LA VILLE DE PARIS À PAUL WATSON

Considérant que Paul WATSON, fondateur de l'ONG Sea Shepherd et militant mondialement connu pour son combat en faveur de la protection des baleines, est détenu au Danemark depuis le 21 juillet dernier et menacé d'une extradition vers le Japon ;

Considérant qu'au-delà des circonstances de l'arrestation, celle-ci constitue une grave atteinte aux personnes et structures qui se battent pour la préservation de la biodiversité marine et la survie de notre espèce ;

Considérant que le Japon, pourtant signataire d'un moratoire international pour la protection des baleines, continue à développer en toute illégalité la pratique de pêche à la baleine ;

Considérant que le combat historique de Paul WATSON s'inscrit de fait dans la défense du droit international, rendant d'autant plus intolérable son arrestation et les motivations de l'État japonais pour obtenir son extradition;

Considérant que du fait de son rôle de lanceur d'alerte, Paul WATSON devrait bénéficier du statut et de la protection qui en découle, sous peine de risquer un procès inéquitable et de subir des conditions de détention déplorables ;

Considérant les nombreux rassemblements qui ont été organisés partout en France depuis le 21 juillet dernier, appelant à la libération de Paul WATSON ;

Considérant l'interpellation du Président de la République par de nombreuses associations de défense environnementale à Paris et en France mais aussi de parlementaires pour obtenir une intervention auprès des autorités danoises afin d'empêcher son extradition ;

Considérant l'engagement de la Ville de Paris en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique ;

Considérant que Paris est reconnue comme la capitale des droits humains et participe activement en ce sens au respect de la liberté d'expression et à la défense de la démocratie partout dans le monde ;

Considérant que depuis 2001, plus de 20 personnalité et personnes morales ont reçu la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris, cette distinction visant à reconnaître et protéger les défenseurs des droits humains et des libertés fondamentales ;

Le Conseil du 10^e arrondissement émet le vœu que :

 Toute solution de protection de Paul WATSON puisse être favorisée, par exemple en lui attribuant le statut de citoyen d'honneur de la Ville de Paris.

M. GUTTERMANN rappelle que le capitaine Paul WATSON, fondateur de l'ONG Sea Shepherd, a été arrêté par la police danoise alors qu'il faisait escale avec son bateau pour se ravitailler en carburant. Lui et son équipage étaient en route vers le Pacifique Nord pour empêcher un navire japonais de tuer des baleines.

Paul WATSON est depuis en détention et risque d'être extradé vers le Japon car il lui est reproché de s'être interposé pendant des années entre les navires de chasse et les baleines. Grâce à son action et à celle de son équipage, environ 5 000 cétacés ont pu éviter les harpons.

Dès le début le capitaine a assumé une action radicale, qui est cependant restée toujours pacifique et qui sert surtout à faire respecter la loi internationale. En effet, la chasse à la baleine est interdite dans le monde entier depuis le moratoire de 1986. Seulement trois pays ont continué illégalement cette pratique honteuse : le Japon, la Norvège et l'Islande. Depuis un an, Paul WATSON résidait en France où il poursuivait son combat aux côtés de Sea Shepherd France en se déplaçant partout dans l'Hexagone pour donner des conférences et défendre inlassablement les océans. Afin de favoriser sa protection et de prendre en compte cette forme de lanceur d'alerte, le groupe PCF s'associe au vœu de la majorité municipale.

M. CLERWALL informe que le groupe écologiste votera en faveur de ce vœu qui présente aussi le mérite de mettre en évidence une véritable hypocrisie. En effet, officiellement seulement trois pays pratiquent encore la chasse à la baleine, le Japon, la Norvège et l'Islande, en contradiction avec le moratoire de 1986. Mais, en réalité, le Danemark – où Paul WATSON est détenu depuis le 21 juillet – non seulement possède une longue histoire d'exploitation des cétacés mais continue de chasser les baleines dans les Îles Féroé, qui sont un archipel autonome faisant partie du Royaume de Danemark. Le gouvernement des Îles Féroé a par ailleurs essayé, à maintes reprises, d'interdire l'ONG Sea Shepherd dans ses eaux territoriales. Derrière la détention de Paul WATSON il y a un engrenage particulièrement vicieux qu'il faut dénoncer. Il existe aujourd'hui une criminalisation croissante de la militance en faveur de l'environnement ainsi qu'une criminalisation croissante de la désobéissance civile, qui est souvent assimilée à tort à une attente à l'ordre public alors qu'elle est avant tout une manifestation démocratique. Contre cette criminalisation la Ville de Paris se lève en proposant de donner le statut de citoyen d'honneur à Paul WATSON.

Mme CORDEBARD remercie les intervenants en soulignant que la majorité municipale souhaite apporter son soutien à Paul WATSON à la fois pour un principe de justice, pour la préservation de la biodiversité mondiale et pour empêcher qu'un homme dont les combats sont louables et légaux au regard du droit international finisse ses jours dans une geôle japonaise. La voix de Paris porte et elle peut contribuer à empêcher l'extradition de Paul WATSON.

Le vœu présenté par les élu.e.s de la majorité municipale, relatif à l'attribution de la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris à Paul WATSON, est adopté à l'unanimité.

Mme CORDEBARD invite Paul SIMONDON à présenter le vœu suivant.

M. SIMONDON présente le deuxième et dernier vœu inscrit à l'ordre du jour.

V10 2024 16 - VOEU PRÉSENTÉ PAR LES ÉLU.E.S DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE, SUR PROPOSITION DES ÉLU.E.S DU GROUPE PARIS EN COMMUN, RELATIF AU DEVENIR DU SITE HOSPITALIER FERNAND WIDAL

Considérant que l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris (AP-HP) a engagé en octobre 2022 les travaux du Nouveau Lariboisière ;

Considérant que ces travaux s'inscrivent dans le cadre d'une reconfiguration d'ampleur du groupe hospitalier Lariboisière-Fernand Widal, qui impliqueront le transfert des activités du site de Fernand Widal vers le Nouveau Lariboisière ;

Considérant que la Mairie du 10^e travaille de longue date, en lien étroit avec l'AP-HP, pour que ce site s'inscrive dans la vie de l'arrondissement, à l'instar de l'aménagement en 2019 du centre d'hébergement « Lumières du Nord » géré par Aurore ;

Considérant que l'avenir du site Fernand Widal, propriété de l'AP-HP et situé au cœur d'un quartier caractérisé par une forte densité, constitué une opportunité de conduire sur une surface conséquente une programmation urbaine ambitieuse ;

Considérant que la Mairie du 10^e travaille depuis plusieurs années pour que ce site puisse accueillir plusieurs aménagements à même de répondre aux enjeux liés à l'accès au logement et à la transition écologique, tout en préservant sur ce site une activité tournée vers les personnes âgées ;

Considérant que dans ce cadre, et sous l'impulsion de l'ensemble des composantes de la majorité municipale du $10^{\rm e}$ arrondissement, les dispositions du Plan Local d'Urbanisme (PLU) bioclimatique prévoient à la fois une protection patrimoniale sur l'ensemble du site Fernand Widal, un emplacement réservé pour du logement social ainsi qu'un espace vert protégé sur la parcelle adressée du 200 au 204 rue du Faubourg Saint-Denis;

Considérant que, à la suite de la prochaine adoption du PLU bioclimatique, il conviendra de traduire au service des habitants ces dispositions en coconstruisant avec l'AP-HP les axes programmatiques du futur site Fernand Widal;

Le Conseil du 10^e arrondissement émet le vœu que :

 Un travail partenarial avec l'AP-HP puisse être engagé sur le devenir du site Fernand Widal, permettant la mise en place d'un programme de logement social, d'un projet d'espace vert généreux et ouvert au public notamment par la libération de nouveaux espaces et d'un équipement de santé en direction des personnes âgées. M. JOUSSELLIN observe que le vœu de la majorité municipale souligne bien son ambition de transformer Paris dans une ville avec plus d'espaces verts et où les habitant.e.s puissent se loger dignement et bénéficier de nombreux services publics. Les élu.e.s communistes étaient opposés à la fermeture de l'hôpital Fernand Widal mais, malheureusement, celui-ci fermera définitivement ses portes dans quelques années. Le devenir du site devient maintenant la question que la Ville de Paris doit traiter, en lien avec l'AP-HP et en faisant en sorte, tout d'abord, que ce site soit utile aux Parisien.ne.s. L'alliance d'un espace vert généreux et d'un nombre significatif de logements sociaux – qui manquent, l'un et l'autre, dans le 10^e arrondissement – est une bonne solution. Le vœu porte aussi la demande faite par les élu.e.s communistes d'un équipement public de santé à destination des personnes âgées. Cet équipement permettra non seulement de rappeler le service de gériatrie de l'hôpital Fernand Widal mais aussi de prendre en charge une population de plus en plus en difficulté à Paris.

M. FORT informe qu'il votera contre le vœu de la majorité municipale. Le projet porté par ce vœu manque en effet d'ambition et ne prend pas suffisamment en compte le potentiel du site qui se libère et qui se trouve à proximité des deux grandes gares du 10^e arrondissement.

Mme VASA observe que le site Fernand Widal représente probablement la dernière « grande opportunité foncière » du 10^e arrondissement. Ce qui explique l'importance d'engager pour la première fois, grâce au vœu de la majorité municipale, une discussion collective sur ce gros sujet d'urbanisme. L'espace qui sera libéré comporte 20 000 m² au sol dans un quartier qui est très dense et qui ne dispose d'aucun espace vert entre les deux gares. Les exigences à satisfaire sont multiples mais, à ce jour, le projet reste inconnu. On sait que l'AP-HP subit beaucoup de pression pour réaliser une bonne vente du terrain et financer ainsi ses autres projets. Avec ce type d'équation, il est licite de se demander à quoi s'attendre, et l'ouverture du débat aux habitant.e.s s'avère d'autant plus nécessaire.

Dans le PLU qui sera adopté d'ici deux mois, on a déjà mis des réserves de logement social et on a déjà préservé des espaces au sol qui sont libres. Mais, en réalité, sur 20 000 m² les espaces au sol qui sont libres ne représentent pas grande chose. Quant aux logements sociaux, les bâtiments qui les accueillent sont aujourd'hui en préfabriqué ou de petites dimensions. Il faudra ainsi se mettre d'accord sur trois propositions qui font le consensus et sur lesquelles il sera possible d'entamer la discussion avec l'AP-HP:

- faire du logement social à hauteur de l'ambition de ce qui avait été imaginé (plusieurs centaines de logements);
- arriver jusqu'à 5 000 m² d'espaces verts publics;
- créer un équipement de santé pour les personnes âgées.

Mme CORDEBARD observe que le vœu de la majorité municipale vise justement à fixer des objectifs pour commencer à construire un projet sur lequel discuter avec l'AP-HP. Il s'agira d'une discussion accompagnée peut-être d'une négociation, ce dont la Mairie du 10^e a une large expérience. De ses négociations avec l'AP-HP, elle a remporté de belles victoires en sauvant un hôpital et un centre hospitalier de recherches

universitaires et en maintenant dans la ville deux hôpitaux de pointe et de proximité. Mme CORDEBARD partage pleinement les propos de Léa VASA. Il faut porter un projet ambitieux pour cette parcelle de terrain qui est, au moins dans un futur proche, la dernière « grande parcelle » susceptible d'évoluer. Madame la Maire propose aux élu.e.s de se prononcer.

Le vœu présenté par les élu.e.s de la majorité municipale, relatif au devenir du site hospitalier Fernand Widal, est adopté à la majorité (1 contre : Bertil FORT).

Avant de clore la séance, **Mme CORDEBARD** souhaite informer que plusieurs réunions avec les habitant.e.s sur l'aménagement de l'espace public se tiendront respectivement :

- le 4 octobre de 17 à 19 heures au square Saint-Laurent (sur l'aménagement du square Saint-Laurent);
- le 10 octobre à 18h30 à l'école élémentaire Récollets (sur un projet relatif à l'avenue de Verdun);
- le 16 octobre à 18h30 dans la salle des Mariages de la Mairie du 10^e (sur l'aménagement du faubourg Saint-Martin dans le cadre du Plan Vélo);
- le 6 novembre à 19 heures dans la salle des Mariages de la Mairie du 10^e (sur l'aménagement de Bossuet/Fénelon dans le cadre de « Embellir votre quartier »);
- le 21 novembre à 18h30 dans la salle des Mariages de la Mairie du 10^e (sur un projet relatif à la place du Buisson Saint-Louis).

Madame la Maire invite également les présents à participer, le samedi 28 septembre, à la fête des « Rues aux enfants » et donne rendez-vous le mardi 12 novembre à 18h30 pour le prochain Conseil d'arrondissement.

La séance est levée à 21h22.

Signature	Signature
Mme Alexandra CORDEBARD	Mme Enora BRETON, conseillère d'arrondissement
Maire du 10 ^e arrondissement	Secrétaire de séance